

**MAIRIE**  
**1 Place de l'Eglise**  
**25390 FOURNETS LUISANS**

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 29 janvier 2026**  
**Jeudi vingt-neuf janvier deux mil vingt-six à 20 h 30**

**Date de convocation** : 22 janvier 2026

**Date d'affichage** : 3 février 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry COURTOIS, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Présents** : MMES Christine MYOTTE-DUQUET, Elise BIBET, Brigitte BOLE, Pauline DAUDEY, Pascale HAWRYLISZYN, Sylvie QUERRY, Marie-Josèphe VERMOT, MM. Paul ROGNON, Christophe GUINARD, François CUENOT, Florian MILLESSE, Frédéric MUSY, Rudy LEGRAND.

**Absent excusé** : -

**Absent non excusé** : -

**Secrétaire de séance** : M. Paul ROGNON

*Le compte-rendu du mois précédent, lu par M. Christophe GUINARD, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- Pacte fiscal et financier de solidarité du bloc communal : pour rappel, le PFFS constitue un outil de développement et de péréquation au profit du territoire. En vue du renouvellement des conseils communaux et intercommunaux, ce PFFS est garant de la poursuite d'une politique affirmée au profit du territoire et de ses habitants. Il apparaît nécessaire aux élus de redéfinir les modalités de partage de la richesse au sein du territoire, notamment en révisant les attributions de compensation versées aux communes, selon six dispositifs :
  - o La sanctuarisation des attributions compensatrices 2024 en tant que nouvelle base de calcul ;
  - o Le maintien du reversement de la dynamique économique couplé à une révision des clés de répartition ;
  - o La mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique de 2 €/ habitant en sus des 10 €/ hab déjà existants pour financer les grands projets communs ;
  - o La mise en place d'un prélèvement au prorata du poids de l'enveloppe de reversement de la dynamique économique 2024 des communes dans l'enveloppe totale ;
  - o Le partage du foncier bâti perçu par les communes sur les zones d'activité économique ;
  - o Le partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur les zones d'activité économique.

Le conseil municipal décide d'adopter le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité version 2025 entre la CCPHD et ses communes membres.

#### **SYNDICAT DE L'EAU**

- Le 21 octobre 2025, le comité syndical du SIEHL a approuvé la modification des statuts, portant notamment sur la répartition des sièges. Chaque commune membre étant appelée à se positionner sur cette délibération, le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Haute Loue telle que présentée.

- Chantier de renouvellement d'une conduite d'alimentation eau potable en bas du village du Luisans : les travaux se réaliseront durant le 1<sup>er</sup> semestre.

### **FINANCES COMMUNALES**

- Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence des informations clé sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats et du bilan. Sous la présidence de Monsieur Paul ROGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré du vote selon la loi, les CFU année 2025 est approuvé à l'unanimité pour les budgets suivants : budget général, budget bois, budget caveaux et budget lotissement « les Prises 4 ».
- Le conseil municipal valide l'affectation des résultats 2025 :

<b>BUDGETS</b>	<b>Résultat d'exercice fonctionnement</b>	<b>Résultat année N-1 fonctionnement</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Affectation</b>
<b>GENERAL</b>	+ 81 946.17	+ 387 958.15	+ 469 904.32	-40 490.65	néant	R002 = + 429 413.67
<b>BOIS</b>	+ 97 778.41	+ 527 506.55	+ 625 284.96	-17 427.55	néant	R002= 607 857.41
<b>CAVEAUX</b>	0.00	-9 231.40	-9231.40	0.00	néant	D002 = -9 231.40
<b>LES PRISES 4</b>	0.00	+ 227 040.66	+ 227 040.66	-20 804.26	néant	R002 = 0.00

- Vote des subventions 2026 : le conseil municipal reconduit les subventions aux associations suivantes :
  - Club du 3<sup>ème</sup> âge 155 €
  - ADMR 550 €
  - ADAPEI 340 €
  - Ligue contre le cancer 50 €
  - Myopathie 50 €
  - Association Rétina 50 €
  - Sclérose en plaques 50 €
  - Amicale des donneurs de sang 80 €
  - Anciens Combattants 80 €
  - Souvenir français 40 €
  - Comice agricole 61 €
  - Prévention routière 61 €
  - Accidentés du travail 80 €
  - Maison des parents à l'hôpital 150 €
  - Activités extrascolaires 640 € (Coopérative scolaire : voyage école)
  - Noël des enfants 680 €
  - Repas des Rois Hôpital de Morteau 50 €
  - Pour Louis Mille « Foie » Merci ! 60 €
  - OncoDoubs 60 €
  - Ronde de l'Espoir 60 €

- Restos du Cœur 50 €
- Croix Rouge 50 €
- Amis des Résidents de l'EHPAD 50 €
- Courrier informant la commune de sa participation au budget du SDIS pour 2026, soit 16 641 €.
- Bibliothèque communale : le conseil municipal décide d'octroyer 100 euros supplémentaires par an à son fonctionnement pour l'achat de livres (soit un total de 600 euros / an).
- En fin d'année 2025, la commune a fait l'acquisition d'une saleuse de marque Kuhn pour la somme de 7 320.00 € TTC. Afin de pouvoir enregistrer les opérations comptables correspondantes, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement de ce matériel à 7 années.

### **BOIS ET FORETS**

- Etat des travaux en cours et à venir :
  - Parcelle 46 : une coupe rase sanitaire sera exploitée lors de la 2eme quinzaine de mars. 550 m3 seront martelés et la vente se fera en contrat gros bois aux RHD.
  - Parcelle 32 (la Queugne) : une coupe d'amélioration est prévue. 430 m3 seront martelés et seront proposés en gros bois lors de la vente de mai.
  - Le conseil municipal décide de vendre 62 m3 de bois non soumis à RHD pour la somme de 2 600.00 € HT.

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

- Chantier école / périscolaire / logements communaux : les travaux suivent leur cours. Un devis de l'entreprise CATTET pour l'habillage bois à l'intérieur du préau est validé pour un montant de 4 870.34 € TTC.
- Demande de location de logements communaux :
  - M. Mattéo LAURENT de Fournets-Luisans
  - Mme Sandrine BAVEREL.

### **MATERIEL COMMUNAL**

- La Dacia communale n'étant pas passée au contrôle technique pour raison de corrosion, un devis de réparation sera demandé au Garage MYOTTE-DUQUET.

### **URBANISME / ENVIRONNEMENT**

- Courrier de demande de terrain à bâtir : Mme Adeline CHEVENNEMENT (La Chau).
- Etude de dossiers d'urbanisme :
  - P.C. QUERRY André pour la réhabilitation d'un ancien garage en logement et la construction de 4 garages locatifs à Grandfontaine ;
  - D.P. ARNOUX Alexia pour le changement de portes de garage rue des Genévriers ;
  - D.P. JACQUENOT Thomas pour la construction d'un abri de jardin rue des Prises.

### **ACTION SOCIALE ET CULTURELLE**

- Le traditionnel repas des Aînés s'est très bien déroulé, avec 79 inscriptions.

### **ENFANCE / ECOLE**

- Le prochain conseil d'école des Fournets aura lieu mardi 3 février à 18h.
- Point sur la rencontre avec Mme Patricia PARENT, Directrice de Familles Rurales Val de Vennes, concernant le budget 2026. Le montant de la participation 2026 pour le périscolaire s'élève à 67 212.24 €.

### **ELECTIONS MUNICIPALES**

- Pour rappel, les élections municipales auront lieu dimanche 15 mars avec un nouveau mode de scrutin : paritaire et sans panachage. Les personnes non inscrites sur les listes électorales pourront le faire avant le 6 février dernier délai.

### **COMMISSION DES IMPOTS**

- Une date de réunion de la Commission Communale des Impôts doit être fixée avant le 26 mars 2026.

### **DIVERS**

- Demande de subvention « les AR'tistes » d'Orchamps-Vennes : le conseil municipal accorde 100 euros de subvention exceptionnelle pour le démarrage de cette association.
- Invitation du Don du Sang Val de Vennes à son assemblée générale le 31 janvier à 10h30.
- Invitation de la FNATH (accidentés de la vie) à son assemblée générale du 28 février à 17h.
- Un litige étant actuellement en cours entre M. François Louis a'WENG et la commune, une expertise a été ordonnée le 15 janvier.
- Courrier de M. Thierry JACQUOT concernant le refus de son permis de construire d'un bâtiment agricole aux Champs Landry.

*Vu, le Maire,*  
Thierry COURTOIS

*Le secrétaire de séance,*  
Paul ROGNON

### **Liste des délibérations :**

1. CCPHD : Pacte Fiscal et Financier de Solidarité version 2025 ;
2. Syndicat de l'eau : modification des statuts ;
3. Finances communales : approbation des CFU pour le budget général, bois, caveaux et lotissement « les Prises 4 » ;
4. Finances communales : affectation des résultats 2025 ;
5. Finances communales : subventions aux associations 2026 ;
6. Finances communales : amortissement de la saleuse Kuhn ;
7. Bois et Forêts : vente de bois non soumis à RHD Productions ;
8. Finances communales : subvention exceptionnelle à l'association les AR'tistes.